Pompes funèbres Closse
Siège social : 10 rue Pierre Sémard
76410 Tourville la Rivière
tel 02 35 77 58 74
pompesfunebresclosse@orange.fr

DEVIS GRATUIT valable 3 mois

inhumation /Rouen /elbeuf/limite eure
forfait de proximité - Tarification courante

établi le 30 10 2026

Sarl gérée par Mme Closse Nathalie
au capital de 310500 euros
siret : 91067740000012 CCI Rouen ape 9603 Z
tva intracommunautaire FR52910677400
n° habilitation rof 22 76 0181 pref Seine maritime
N° orias 23 000 215

INFORMATIONS SUR LA CEREMONIE A ORGANISER

NOM : **Prénom :** née le :

nom de jeune fille : Parents : profession : nationalité :

adresse :

décédé(e) le lieu et heure du décès : à h

Pacemaker : si oui, retiré par

Mise en bière hôpital Elbeuf/Rouen/ limite Eure (lieu situé de 0 à 15 km allé maximum de Tourville)

Fermeture du cercueil à heures

Cérémonie civile avec cérémonie d'adieu au cimetière et accompagnement musical si demandé

Crématorium de R.D.V. à h cérémonie le à h

Crémation à heures réservation de

Destination des cendres cinéraires : ☐ inhumation en sépulture ☐columbarium ☐ jardin du souvenir ☐ autre

Cimetière région Elbeuf/Rouen/ limite eure à proximité de Tourville la rivière (situé de 0 à 15 km allé maximum de Tourville)

TRAVAUX DE CIMETIERE

Cimetière région Elbeuf/Rouen/ limite eure à proximité de Tourville la rivière (situé de 0 à 15 km allé maximum de Tourville)

Emplacement : achat par famille concession nouvelle - creusement de fosse pour une personne emplacement accessible **Marbrier désigné par la famille :** pf closse

Personne déjà inhumée :

Observation et demande particulière : creusement pleine terre pour une personne à prévoir en emplacement accessible

INFORMATIONS LIEES AU PRESENT DEVIS

Ce devis règlementaire est conforme à l'arrêté du 23 août 2010 modifié par l'arrêté du 11 février 2025 (article R2223-29 du cgct).

Il est recommandé aux familles de consulter l'association pour la gestion des informations sur le risque en assurance (AGIRA) pour vérifier l'existence ou non d'une assurance obsèques souscrite par le défunt avant son décès (https :// www. agira-vie. fr/ obseques).

En cas d'acceptation, le présent devis doit mener à la signature d'un bon de commande permettant la réalisation des obsèques dans les délais réglementaires prévus aux articles R. 2213-33 et R. 2213-35 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Nos conditions générales de ventes (cgv) sont remises à la famille pour de plus amples informations.

En application de l'article R. 2223-29 du CGCT, en fonction des circonstances, des modalités de transport et des causes de décès, les soins de conservation, la housse mortuaire et le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur peuvent devenir obligatoires. D'autres prestations, bien que non obligatoires, peuvent être rendues nécessaires selon les circonstances du décès et les choix opérés par les familles.

	PRESTATIONS OBLIGATOIRES	MONTANT TTC	PRESTATIONS NON OBLIGATOIRES	MONTANT TTC
1-Préparation, Organisation des obsèques	**Retrait d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile (*)** (à l'exception de celles compatibles avec l'inhumation ou la crémation).		**Démarches et formalités administratives** (demande d'autorisation ou déclaration auprès de la mairie, de la police, des représentants de culte, frais de dossiers).	260.00
			Réalisation de faire-part (nombre .....) modèle	
			Compositions florales	
			Plaques et articles funéraires	
			Location de matériel de réfrigération (en cas de conservation du corps à domicile	
			Soins de conservation (*) (actes de thanatopraxie)	
	Soins de conservation (*) (actes de thanatopraxie) **(si transport international les demandant)**		**Toilette funéraire (*)** et habillage du défunt	
			Chambre funéraire - Funérarium	
			-Frais d'admission	
			Frais de séjour case réfrigérée forfait .....jours	
			-Frais de séjour en salon de présentation	
2-Transport du défunt avant mise en bière (sans cercueil)	**Housse mortuaire biodégradable obligatoire** en cas de transport avant mise en bière		**Véhicule funéraire** (tva 10 %)	
			Forfait transport	
			Ou transport pour un trajet de km allé et retour	
			Frais de mise à disposition de personnel	
3 – Cercueil et accessoires	**Cercueil** (essence du bois ou autre matériau conformément à l'arrêté du 20 décembre 2018 pris en application des articles R. 2213-25 et R. 2213-25-1 du CGCT) avec **fournitures obligatoires d'un cuvette étanche et quatre poignées et plaque d'identité**			
	Modèle choisi par famille	**primochene**	**Modèle d'accessoires choisi lors de l'établissement du devis :**	
	24m/m chêne massif 5 eme choix vernis satiné	432.82	**Capiton :** société taffetas bleu ivoire parme	72.84
	cuvette	28.99	**Emblème civil ou religieux placé sur le cercueil**	
	Poignées : 4 non contractuelle	69.46	**Cache vis modèle et coloris tf crem or (10)**	25.92
	Plaque d'identité	51.70	**Fournitures complémentaires**	
	et/ ou **Cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur** (si l'une des conditions de l'article R. 2213-26 du CGCT est remplie)			

	PRESTATIONS OBLIGATOIRES	MONTANT TTC	PRESTATIONS NON OBLIGATOIRES	MONTANT TTC
4- Mise en bière et fermeture du cercueil			**Frais de mise à disposition du personnel funéraire (tva 20 %)** **Mise en bière par pf closse**	152.96
			Autre :	

5-Transport du défunt après mise en bière			**Véhicule funéraire** (tva 10 %) fourni par pf closse	280.00
			Forfait transport lieu situé de 0 à 15 km allé maxi de tourville	45.00
			Ou transport pour un trajet	
			Frais de mise à disposition de personnel tva 20 %)	55.00
			Autre (ex : péage)	
6- cérémonie funéraire Religieuse Civile ou au Cimetière	Pour info : la cérémonie se déroulant au cimetière sur le lieu d'inhumation, pas de supplément de prix pour la cérémonie au cimetière.		**Personnel – porteur** (nombre)	
			Mise à disposition d'un maître de cérémonie inclus dans l'équipe de 4 porteurs sans supplément de prix	
			Matériel de cérémonie	
			Registres à signatures simple bleu pf closse	17.00
			Véhicule funéraire	
			Autre	
7 A– Inhumation	(*) Ouverture/fermeture de caveau		Fourniture d'un caveau de places (*)	
	(*) Creusement et comblement de fosse de une Place par pf closse	882.00	**Autres travaux de marbrerie (*) (provision)** Démontage et remontage du monument sur sépulture (*)	
			Gravures (*) (nombre) Lettres X Euros	
			Personnel (portage du cercueil) nombre : 4 Fourni par pf closse	402.77
			Matériel de cérémonie	78.79
			Exhumation et réduction de corps (en fonction des places disponibles dans La concession, le caveau ou autre)	
			Croix ou panneau de remarque avec plaque d'identité	99.00
			Autre	
7 B– Crémation	Personnel pour crémation		Personnel (portage du cercueil en crémation)	
	Fourniture d'une urne avec sa plaque		Personnalisation de l'urne cinéraire	
	Modèle choisi lors de l'établissement du devis		Emblème civil ou religieux sur l'urne – photo	
	Modèle/genre		Gravures (*) sur urne Lettres X Euros	
	Dispersion des cendres au jardin du souvenir		Gravures (*) mur du souvenir ou sur dalle de case de columbarium / la lettre ou le chiffre 16 E ttc en feuille d'or Et / Ou plaque d'identité	
	Dépôt de l'urne dans un columbarium ouverture et fermeture de case		Véhicule pour retour de l'urne du défunt au cimetière (si la famille ne souhaite pas effectuer elle-même le trajet) par pf closse	
	Scellement sur un monument funéraire		Croix ou panneau de remarque (provisoire) garantie 1 an ou plaque identité collée sur la case de columbarium	
	Inhumation de l'urne		Cérémonie d'adieu complémentaire avec accompagnement musical	
8-Frais avancés pour le compte de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles	Vacation de police (article R.2213 – 48 du cgct) (3) non soumis à tva		Publication d'un avis dans la presse/ provision Journal	non
			Frais de culte	
			Séjour funérarium provision	
	Redevance de crémation (si prévue par le gestionnaire du crématorium) (3) non soumis à tva		Redevance si prévue par la mairie notamment redevance de superposition de corps et/ ou de réunion de corps (si prévue par la commune) (3)	
			Marbrerie funéraire / Travaux de cimetière (nom)	
			Service funéraire /pompes funèbres	
			Autre achat concession par famille	
			8 - Sous total des frais avancés pour le compte de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles	0.00
	Total toutes taxes comprises de l'ensemble des prestations obligatoires	1464.97	**Total toutes taxes comprises de l'ensemble des prestations non obligatoires**	1489.28
Dont tva à 20 % : 438.20			**Dont tva à 10 % : 29.55**	

Soit un Total du devis TTC de : 2954.25 euros toutes taxes comprises

DEVIS signé par **Pourvoyant aux obsèques en qualité de**

Adresse

Adresse mail : téléphone

Devis gratuit sans engagement : Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 11 janvier 1999, lorsque le devis est accepté, **le client qui pourvoit aux obsèques apposera la mention « lu et approuvé, bon pour acceptation du présent devis »** Un Bon de commande sera alors établi, signé par la personne qui pourvoit aux obsèques.**Seule la signature du bon de commande engage le client et sa responsabilité.**

Mention client pourvoyant aux obsèques /date/signature

Devis gratuit remis le

POMPES FUNÈBRES CLOSSE
76410 TOURVILLE LA RIVIÈRE
Tél. 02 35 77 58 74
MIA - orias : 23000215

Tampon pf + signature

Les prestations identifiées par le repère (*) sont sous-traitées, conformément aux informations portées dans l'habilitation n° 22 76 0181.

TVA : (1) Les opérations réalisées sont soumises au taux normal de TVA de 20 %, sauf les opérations de transport de corps, avant et après mise en bière, et la fourniture de plants horticoles d'ornement, de plantes vivantes, de fleurs fraîches et de fleurs séchées, non transformés, auxquelles s'applique le taux intermédiaire de 10 %.

(2) la dispersion des cendres peut avoir lieu en pleine nature et peut être effectuée soit à titre gratuit par la famille elle-même soit par un opérateur funéraires mandaté et rémunéré à cet effet. (sous réserve des autorisations administratives).

(3) frais non soumis à TVA

Pompes funèbres Closse
Siège social : 10 rue Pierre Sémard
76410 Tourville la Rivière
tel 02 35 77 58 74
pompesfunebresclosse@orange.fr

DEVIS GRATUIT valable 3 mois

inhumation avec caveau et cérémonie
/Rouen /elbeuf/limite eure
forfait proximité -Tarification courante

établi le 31 10 2026

Sarl gérée par Mme Closse Nathalie
au capital de 310500 euros
siret : 91067740000012 CCI Rouen ape 9603 Z
tva intracommunautaire FR52910677400
n° habilitation rof 22 76 0181 pref Seine maritime
N° orias 23 000 215

INFORMATIONS SUR LA CEREMONIE A ORGANISER

NOM : **Prénom :** née le :

nom de jeune fille : Parents : profession : nationalité :

adresse :

décédé(e) le lieu : à domicile, hôpital /autre/ région Rouen elbeuf / limite eure (lieu situé de 0 à 15 km allé maximum de Tourville la rivière)

Pacemaker : si oui, retiré par

Mise en bière funérarium de Tourville la rivière le à h

Fermeture du cercueil à heures

Cérémonie sur lieu de culte avec cérémonie d'adieu au cimetière incluant un accompagnement musical si demandé

Crématorium de R.D.V. à h cérémonie le à h

Crémation à heures réservation de

Destination des cendres cinéraires : ☐ inhumation en sépulture ☐columbarium ☐ jardin du souvenir ☐ autre

Cimetière région Elbeuf/Rouen/ limite eure à proximité de Tourville la rivière (lieu situé de 0 à 15 km allé maximum de tourville)

TRAVAUX DE CIMETIERE

Cimetière région Elbeuf/Rouen/ limite Eure à proximité de Tourville la rivière (lieu situé de 0 à 15 km allé maximum de Tourville)

Emplacement : achat par famille concession nouvelle **création d'un caveau deux places emplacement accessible** **Marbrier désigné par la famille :** pf closse

Observation et demande particulière : caveau 2 places avec cuve monobloc de fond - en emplacement accessible – avec jeu de dalles inclus pour fermeture

INFORMATIONS LIEES AU PRESENT DEVIS

Ce devis règlementaire est conforme à l'arrêté du 23 août 2010 modifié par l'arrêté du 11 février 2025 (article R2223-29 du cgct).

Il est recommandé aux familles de consulter l'association pour la gestion des informations sur le risque en assurance (AGIRA) pour vérifier l'existence ou non d'une assurance obsèques souscrite par le défunt avant son décès (https :// www. agira-vie. fr/ obseques).

En cas d'acceptation, le présent devis doit mener à la signature d'un bon de commande permettant la réalisation des obsèques dans les délais réglementaires prévus aux articles R. 2213-33 et R. 2213-35 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Nos conditions générales de ventes (cgv) sont remises à la famille pour de plus amples informations.

En application de l'article R. 2223-29 du CGCT, en fonction des circonstances, des modalités de transport et des causes de décès, les soins de conservation, la housse mortuaire et le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur peuvent devenir obligatoires. D'autres prestations, bien que non obligatoires, peuvent être rendues nécessaires selon les circonstances du décès et les choix opérés par les familles.

	PRESTATIONS OBLIGATOIRES	MONTANT TTC	PRESTATIONS NON OBLIGATOIRES	MONTANT TTC
1-Préparation, Organisation des obsèques	**Retrait d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile (*)** (à l'exception de celles compatibles avec l'inhumation ou la crémation).		**Démarches et formalités administratives** (demande d'autorisation ou déclaration auprès de la mairie, de la police, des représentants de culte, frais de dossiers).	260.00
			Réalisation de faire-part (nombre .....) modèle	
			Compositions florales	
			Plaques et articles funéraires	
			Location de matériel de réfrigération (en cas de conservation du corps à domicile	
			Soins de conservation (*) (actes de thanatopraxie)	
	Soins de conservation (*) (actes de thanatopraxie) **(si transport international les demandant)**		**Toilette funéraire (*)** et habillage du défunt améliorée	160.00
			Chambre funéraire – Funérarium Tourville la rivière	
			-Frais d'admission	94.00
			Frais de séjour case réfrigérée forfait 6 jours maxi	295.00
			-Frais de séjour en salon de présentation	104.00
2-Transport du défunt avant mise en bière (sans cercueil)	**Housse mortuaire biodégradable obligatoire** en cas de transport avant mise en bière	38.11	**Véhicule funéraire** (tva 10 %) **par pf closse**	245.00
			Forfait transport –lieu situé de 0 à 15 km allé maxi de tourville la rivière	45.00
			Ou transport pour un trajet de	
			Frais de mise à disposition de personnel (tva 20%)	90.00
3 – Cercueil et accessoires	**Cercueil** (essence du bois ou autre matériau conformément à l'arrêté du 20 décembre 2018 pris en application des articles R. 2213-25 et R. 2213-25-1 du CGCT) avec **fournitures obligatoires d'un cuvette étanche et quatre poignées et plaque d'identité**			
	Modèle choisi par famille	**Le parin**	**Modèle d'accessoires choisi lors de l'établissement du devis :**	
	24m/m chêne massif 3eme choix vernis teinté chêne moyen	522.38	**Capiton :** société taffetas bleu ivoire parme	72.84
	cuvette	28.99	**Emblème civil ou religieux placé sur le cercueil**	
	Poignées : 4 non contractuelle	69.46	**Cache vis modèle et coloris tf métal vb (10)**	32.04
	Plaque d'identité	51.70	**Fournitures complémentaires**	
	et/ ou **Cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur** (si l'une des conditions de l'article R. 2213-26 du CGCT est remplie)			

	PRESTATIONS OBLIGATOIRES	MONTANT TTC	PRESTATIONS NON OBLIGATOIRES	MONTANT TTC
4- Mise en bière et fermeture du cercueil			**Frais de mise à disposition du personnel funéraire (tva 20 %)** **Mise en bière par pf closse**	152.96
			Autre :	

5-Transport du défunt après mise en bière			**Véhicule funéraire** (tva 10 %) fourni par pf closse	280.00
			Forfait transport de proximité (0 à 10 km allé et retour maxi de tourville)	45.00
			Ou transport pour un trajet de	
			Frais de mise à disposition de personnel tva 20 %)	55.00
			Autre (ex : péage)	
6- cérémonie funéraire Religieuse Civile ou au Cimetière	Le personnel porteur sur le lieu de cérémonie étant le même que celui de l'inhumation au cimetière, il n'y aura pas de supplément de prix pour la cérémonie		**Personnel – porteur** (nombre)	
			Mise à disposition d'un maître de cérémonie inclus dans l'équipe de 4 porteurs sans supplément de prix	
			Matériel de cérémonie	
			Registres à signatures simple bleu	17.00
			Véhicule funéraire	
			Autre	
7 A– Inhumation	(*) Ouverture/fermeture de caveau		Fourniture d'un caveau de 2 places (*) emplacement accessible fond cuve mono	2142.00
	(*) Creusement et comblement de fosse de places		**Autres travaux de marbrerie (*) (provision)** Démontage et remontage du monument sur sépulture (*)	
			Gravures (*) (nombre) Lettres X Euros	
			Personnel (portage du cercueil) obligatoire nombre : 4 Fourni par pf closse	402.77
			Matériel de cérémonie	78.79
			Exhumation et réduction de corps (en fonction des places disponibles dans La concession, le caveau ou autre)	
			Croix ou panneau de remarque avec identité	99.00
			Autre	
7 B– Crémation	Personnel pour crémation		Personnel (portage du cercueil en crémation)	
	Fourniture d'une urne avec sa plaque		Personnalisation de l'urne cinéraire	
	Modèle choisi lors de l'établissement du devis		Emblème civil ou religieux sur l'urne – photo	
	Modèle/genre		Gravures (*) sur urne Lettres X Euros	
	Dispersion des cendres au jardin du souvenir		Gravures (*) mur du souvenir ou sur dalle de case de columbarium / la lettre ou le chiffre 16 E ttc en feuille d'or Et / Ou plaque d'identité (la gravure sera faite sur une plaquette en granit son prix de 150 euros pose incluse viendra s'ajouter au montant de la gravure).	
	Dépôt de l'urne dans un columbarium ouverture et fermeture de case		Véhicule pour retour de l'urne du défunt au cimetière (si la famille ne souhaite pas effectuer elle-même le trajet) par pf closse	
	Scellement sur un monument funéraire		Croix ou panneau de remarque (provisoire) garantie 1 an ou plaque identité collée sur la case de columbarium	
	Inhumation de l'urne		Cérémonie d'adieu complémentaire avec accompagnement musical	
8-Frais avancés pour le compte de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles	Vacation de police (article R.2213 – 48 du cgct) (3) non soumis à tva		Publication d'un avis dans la presse/ provision Journal	non
			Frais de culte	
			Séjour funérarium provision	
	Redevance de crémation (si prévue par le gestionnaire du crématorium) (3) non soumis à tva		Redevance si prévue par la mairie notamment redevance de superposition de corps et/ ou de réunion de corps (si prévue par la commune) (3)	
			Marbrerie funéraire / Travaux de cimetière (nom)	
			Service funéraire /pompes funèbres	
			Autre achat concession par famille	
			8 - Sous total des frais avancés pour le compte de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles	0.00

Total toutes taxes comprises de l'ensemble des prestations obligatoires	710.64	Total toutes taxes comprises de l'ensemble des prestations non obligatoires	4670.40
Dont tva à 20 % :804.35		Dont tva à 10 % : 55.90	

Soit un Total du devis TTC de : 5381.04 euros toutes taxes comprises caveau deux places et funérarium inclus

DEVIS signé par **Pourvoyant aux obsèques en qualité de**

Adresse

Adresse mail : téléphone

Devis gratuit sans engagement : Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 11 janvier 1999, lorsque le devis est accepté, **le client qui pourvoit aux obsèques apposera la mention « lu et approuvé, bon pour acceptation du présent devis »** Un Bon de commande sera alors établi, signé par la personne qui pourvoit aux obsèques.**Seule la signature du bon de commande engage le client et sa responsabilité.**

Mention client pourvoyant aux obsèques /date/signature

Devis gratuit remis le

POMPES FUNÈBRES CLOSSE
76410 TOURVILLE LA RIVIÈRE
Tél. 02 35 77 58 74
MIA - ordas : 23000215

Tampon pf + signature

Les prestations identifiées par le repère (*) sont sous-traitées, conformément aux informations portées dans l'habilitation n° 22 76 0181.

TVA : (1) Les opérations réalisées sont soumises au taux normal de TVA de 20 %, sauf les opérations de transport de corps, avant et après mise en bière, et la fourniture de plants horticoles d'ornement, de plantes vivantes, de fleurs fraîches et de fleurs séchées, non transformés, auxquelles s'applique le taux intermédiaire de 10 %.

(2) la dispersion des cendres peut avoir lieu en pleine nature et peut être effectuée soit à titre gratuit par la famille elle-même soit par un opérateur funéraires mandaté et rémunéré à cet effet. (sous réserve des autorisations administratives).

(3) frais non soumis à TVA

Pompes funèbres Closse
Siège social : 10 rue Pierre Sémard
76410 Tourville la Rivière
tel 02 35 77 58 74
pompesfunebresclosse@orange.fr

DEVIS GRATUIT valable 3 mois

CREMATION avec dispersion sans cérémonie
Forfait de proximité – tarification courante

établi le 30 octobre 2026

Sarl gérée par Mme Closse Nathalie
au capital de 310500 euros
siret : 91067740000012 CCI Rouen ape 9603 Z
tva intracommunautaire FR52910677400
n° habilitation rof 22 76 0181 pref Seine maritime
N° orias 23 000 215

INFORMATIONS SUR LA CEREMONIE A ORGANISER

NOM : **Prénom :** née le :

nom de jeune fille : Parents : profession : nationalité :

adresse :

décédé(e) le lieu et heure du décès : à h

Pacemaker : si oui, retiré par

Mise en bière hôpital Elbeuf/Rouen/ limite Eure (lieu situé de 0 à 15 km allé maximum de Tourville)

Fermeture du cercueil à heures

Cérémonie à organiser : avec dispersion au cimetière sans cérémonie – au plus simple (lieu situé de 0 à 15 km allé maximum de Tourville)

Crématorium de Rouen ou petit quevilly R.D.V. à h cérémonie le à h

Crémation à heures réservation de **salle pour 30 personnes pour un temps limité à 15 minutes**

Destination des cendres cinéraires : ☐ inhumation en sépulture ☐columbarium ☐ jardin du souvenir ☐ autre

☐ Dispersion faites par pf closse

Cimetière situé de 0 à 15 kilomètres allé maximum de tourville la rivière forfait de proximité

TRAVAUX DE CIMETIERE

Cimetière situé de 0 à 15 kilomètres allé maximum de tourville la rivière forfait de proximité

Emplacement : **Marbrier désigné par la famille :**

Personne déjà inhumée :

Observation et demande particulière : urne remise à la famille directement au crématorium. La famille rejoindra les pf closse au cimetière

INFORMATIONS LIEES AU PRESENT DEVIS

Ce devis règlementaire est conforme à l'arrêté du 23 août 2010 modifié par l'arrêté du 11 février 2025 (article R2223-29 du cgct).

Il est recommandé aux familles de consulter l'association pour la gestion des informations sur le risque en assurance (AGIRA) pour vérifier l'existence ou non d'une assurance obsèques souscrite par le défunt avant son décès (https :// www. agira-vie. fr/ obseques).

En cas d'acceptation, le présent devis doit mener à la signature d'un bon de commande permettant la réalisation des obsèques dans les délais réglementaires prévus aux articles R. 2213-33 et R. 2213-35 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Nos conditions générales de ventes (cgv) sont remises à la famille pour de plus amples informations.

En application de l'article R. 2223-29 du CGCT, en fonction des circonstances, des modalités de transport et des causes de décès, les soins de conservation, la housse mortuaire et le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur peuvent devenir obligatoires. D'autres prestations, bien que non obligatoires, peuvent être rendues nécessaires selon les circonstances du décès et les choix opérés par les familles.

	PRESTATIONS OBLIGATOIRES	MONTANT TTC	PRESTATIONS NON OBLIGATOIRES	MONTANT TTC
1-Préparation, Organisation des obsèques	**Retrait d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile (*)** (à l'exception de celles compatibles avec l'inhumation ou la crémation).		**Démarches et formalités administratives** (demande d'autorisation ou déclaration auprès de la mairie, de la police, des représentants de culte, frais de dossiers).	260.00
			Réalisation de faire-part (nombre .....) modèle	
			Compositions florales	
			Plaques et articles funéraires	
			Location de matériel de réfrigération (en cas de conservation du corps à domicile	
			Soins de conservation (*) (actes de thanatopraxie)	
	Soins de conservation (*) (actes de thanatopraxie) **(si transport international les demandant)**		**Toilette funéraire (*)** et habillage du défunt	
			Chambre funéraire - Funérarium	
			-Frais d'admission	
			Frais de séjour case réfrigérée forfait .....jours	
			-Frais de séjour en salon de présentation	
2-Transport du défunt avant mise en bière (sans cercueil)	**Housse mortuaire biodégradable obligatoire** en cas de transport avant mise en bière		**Véhicule funéraire** (tva 10 %)	
			Forfait transport	
			Ou transport pour un trajet de km allé et retour	
			Frais de mise à disposition de personnel	
3 – Cercueil et accessoires	**Cercueil** (essence du bois ou autre matériau conformément à l'arrêté du 20 décembre 2018 pris en application des articles R. 2213-25 et R. 2213-25-1 du CGCT) avec **fournitures obligatoires d'un cuvette étanche et quatre poignées et plaque d'identité**			
	Modèle choisi par famille	**primocrem**	**Modèle d'accessoires choisi lors de l'établissement du devis :**	
	22m/m pin massif 5 eme choix vernis satiné	452.84	**Capiton :** société taffetas bleu ivoire parme	72.84
	cuvette	28.99	**Emblème civil ou religieux placé sur le cercueil** Modèle	non
	Poignées : 4 non contractuelle crem	incluses	**Cache vis modèle et coloris** Modèle	non
	Plaque d'identité	51.70	**Fournitures complémentaires**	
	et/ ou **Cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur** (si l'une des conditions de l'article R. 2213-26 du CGCT est remplie)			

	PRESTATIONS OBLIGATOIRES	MONTANT TTC	PRESTATIONS NON OBLIGATOIRES	MONTANT TTC
4- Mise en bière et fermeture du cercueil			**Frais de mise à disposition du personnel funéraire (tva 20 %)** **Mise en bière par pf closse**	**152.96**
			Autre :	

5-Transport du défunt après mise en bière			**Véhicule funéraire** (tva 10 %) fourni par pf closse	280.00
			Forfait transport lieu situé de 0à 15 km allé maximum de tourville)	45.00
			Ou transport pour un trajet	
			Frais de mise à disposition de personnel tva 20 %)	55.00
			Autre (ex : péage)	
6- cérémonie funéraire Religieuse Civile ou au Cimetière			**Personnel – porteur** (nombre) ..... Fourni par (précisez)	
			Mise à disposition d'un maître de cérémonie	
			Matériel de cérémonie	
			Registres à signatures	non
			Véhicule funéraire	
			Autre	
7 A– Inhumation	(*) Ouverture/fermeture de caveau		Fourniture d'un caveau de places (*)	
	(*) Creusement et comblement de fosse de .Places		**Autres travaux de marbrerie (*) (provision)** Démontage et remontage du monument sur sépulture (*)	
			Gravures (*) (nombre) Lettres X Euros	
			Personnel (portage du cercueil) nombre : ..... Fourni par	
			Matériel de cérémonie	78.79
			Exhumation et réduction de corps (en fonction des places disponibles dans La concession, le caveau ou autre)	
			Croix ou panneau de remarque avec identité	
			Autre personnel au cimetière	52.77
7 B– Crémation	Personnel pour crémation		Personnel (portage du cercueil en crémation)	250.00
	Fourniture d'une urne avec sa plaque		Personnalisation de l'urne cinéraire	
	Modèle choisi lors de l'établissement du devis		Emblème civil ou religieux sur l'urne – photo	
	Modèle/genre		Gravures (*) sur urne Lettres X Euros	
	Dispersion des cendres au jardin du souvenir par pf closse	85.00	Gravures (*) mur du souvenir.... Lettres X .....E Ou plaque d'identité (selon les critères de la mairie	
	Dépôt de l'urne dans un columbarium ouverture et fermeture de case		Véhicule pour retour au cimetière (si la famille ne souhaite pas effectuer elle-même le trajet) par famille	Par famille
	Scellement sur un monument funéraire		Croix ou panneau de remarque ou plaque identité provisoire collée	
	Inhumation de l'urne		Cérémonie d'adieu complémentaire avec accompagnement musical	
8-Frais avancés pour le compte de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles	Vacation de police (article R.2213 – 48 du cgct) (3) non soumis à tva	20.00	Publication d'un avis dans la presse/ provision Journal	
			Frais de culte	
			Séjour funérarium provision	
	Redevance de crémation (si prévue par le gestionnaire du crématorium) (3) non soumis à tva	630.50	Redevance si prévue par la mairie notamment redevance de superposition de corps et/ ou de réunion de corps (si prévue par la commune) (3)	
			Marbrerie funéraire / Travaux de cimetière (nom)	
			Service funéraire /pompes funèbres	
			Autre	
			8 - Sous total des frais avancés pour le compte de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles	650.50

Total toutes taxes comprises de l'ensemble des prestations obligatoires	618.53	Total toutes taxes comprises de l'ensemble des prestations non obligatoires	1247.36
Dont tva à 20 % : 256.36		Dont tva à 10 % : 29.55	

Soit un Total du devis TTC de : 2516.39 euros toutes taxes comprises

DEVIS signé par **Pourvoyant aux obsèques en qualité de**

Adresse

Adresse mail : téléphone

Devis gratuit sans engagement : Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 11 janvier 1999, lorsque le devis est accepté, **le client qui pourvoit aux obsèques apposera la mention « lu et approuvé, bon pour acceptation du présent devis »** Un Bon de commande sera alors établi, signé par la personne qui pourvoit aux obsèques. **Seule la signature du bon de commande engage le client et sa responsabilité.**

Mention client pourvoyant aux obsèques /date/signature
Devis gratuit remis le

POMPES FUNÈBRES CLOSSE
76410 TOURVILLE LA RIVIÈRE
Tél. 02 35 77 58 74
MIA - orias / 23000215

Tampon pf + signature

Les prestations identifiées par le repère (*) sont sous-traitées, conformément aux informations portées dans l'habilitation n° 22 76 0181.

TVA : (1) Les opérations réalisées sont soumises au taux normal de TVA de 20 %, sauf les opérations de transport de corps, avant et après mise en bière, et la fourniture de plants horticoles d'ornement, de plantes vivantes, de fleurs fraîches et de fleurs séchées, non transformés, auxquelles s'applique le taux intermédiaire de 10 %.

(2) la dispersion des cendres peut avoir lieu en pleine nature et peut être effectuée soit à titre gratuit par la famille elle-même soit par un opérateur funéraires mandaté et rémunéré à cet effet. (sous réserve des autorisations administratives).

(3) frais non soumis à TVA

Pompes funèbres Closse
Siège social : 10 rue Pierre Sémard
76410 Tourville la Rivière
tel 02 35 77 58 74
pompesfunebresclosse@orange.fr

DEVIS GRATUIT valable 3 mois

CREMATION + cérémonie +columbarium
Forfait de proximité - tarification courante

établi le 30 octobre 2026

Sarl gérée par Mme Closse Nathalie
au capital de 310500 euros
siret : 91067740000012 CCI Rouen ape 9603 Z
tva intracommunautaire FR52910677400
n° habilitation rof 22 76 0181 pref Seine maritime
N° orias 23 000 215

INFORMATIONS SUR LA CEREMONIE A ORGANISER

NOM : **Prénom :** née le :
nom de jeune fille : Parents : profession : nationalité :
adresse :
décédé(e) le lieu et heure du décès : à h
Pacemaker : si oui, retiré par
Mise en bière hôpital Elbeuf/Rouen/ limite Eure (lieu situé de 0 à 15 km allé maximum de Tourville)
Fermeture du cercueil à heures
Cérémonie lieu de culte ou autre (lieu situé de 0 à 15 km allé maximum de Tourville) avec cérémonie d'adieu au cimetière
Crématorium de Rouen ou petit quevilly
Crémation à heures réservation de **salle pour 30 personnes pour un temps limité à 30 minutes**
Destination des cendres cinéraires : ☐ inhumation en sépulture ☐columbarium ☐ jardin du souvenir ☐ autre

Cimetière situé de 0 à 15 kilomètres allé maximum de tourville la rivière

TRAVAUX DE CIMETIERE

Cimetière situé de 0 à 15 kilomètres allé maximum de tourville la rivière - case de columbarium

Emplacement : achat par famille ou case existante fermeture par visserie **Marbrier désigné par la famille :** pf closse pour ouverture et fermeture

Personne déjà inhumée :

Observation et demande particulière : urne r

INFORMATIONS LIEES AU PRESENT DEVIS

Ce devis règlementaire est conforme à l'arrêté du 23 août 2010 modifié par l'arrêté du 11 février 2025 (article R2223-29 du cgct).

Il est recommandé aux familles de consulter l'association pour la gestion des informations sur le risque en assurance (AGIRA) pour vérifier l'existence ou non d'une assurance obsèques souscrite par le défunt avant son décès (https :// www. agira-vie. fr/ obseques).

En cas d'acceptation, le présent devis doit mener à la signature d'un bon de commande permettant la réalisation des obsèques dans les délais réglementaires prévus aux articles R. 2213-33 et R. 2213-35 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Nos conditions générales de ventes (cgv) sont remises à la famille pour de plus amples informations.

En application de l'article R. 2223-29 du CGCT, en fonction des circonstances, des modalit és de transport et des causes de décès, les soins de conservation, la housse mortuaire et le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur peuvent devenir obligatoires. D'autres prestations, bien que non obligatoires, peuvent être rendues nécessaires selon les circonstances du décès et les choix opérés par les familles.

	PRESTATIONS OBLIGATOIRES	MONTANT TTC	PRESTATIONS NON OBLIGATOIRES	MONTANT TTC
1-Préparation, Organisation des obsèques	**Retrait d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile (*)** (à l'exception de celles compatibles avec l'inhumation ou la crémation).		**Démarches et formalités administratives** (demande d'autorisation ou déclaration auprès de la mairie, de la police, des représentants de culte, frais de dossiers).	260.00
			Réalisation de faire-part (nombre .....) modèle	
			Compositions florales	
			Plaques et articles funéraires	
			Location de matériel de réfrigération (en cas de conservation du corps à domicile	
			Soins de conservation (*) (actes de thanatopraxie)	360.00
	Soins de conservation (*) (actes de thanatopraxie) **(si transport international les demandant)**		**Toilette funéraire (*)** et habillage du défunt	
			Chambre funéraire - Funérarium	
			-Frais d'admission	
			Frais de séjour case réfrigérée forfait .....jours	
			-Frais de séjour en salon de présentation	
2-Transport du défunt avant mise en bière (sans cercueil)	**Housse mortuaire biodégradable obligatoire** en cas de transport avant mise en bière		**Véhicule funéraire** (tva 10 %)	
			Forfait transport	
			Ou transport pour un trajet de km allé et retour	
			Frais de mise à disposition de personnel	
3 – Cercueil et accessoires	**Cercueil** (essence du bois ou autre matériau conformément à l'arrêté du 20 décembre 2018 pris en application des articles R. 2213-25 et R. 2213-25-1 du CGCT) avec **fournitures obligatoires d'un cuvette étanche et quatre poignées et plaque d'identité**			
	Modèle choisi par famille	**Le peuplier**	**Modèle d'accessoires choisi lors de l'établissement du devis :**	
	22m/m peuplier façon chêne vernis	516.48	**Capiton :** société taffetas bleu ivoire parme	72.84
	cuvette	28.99	**Emblème civil ou religieux placé sur le cercueil**	25.00
	Poignées :4 pcrembzp8 or	47.33	**Cache vis modèle et coloris tf crem or (10) à 2.59 pièces**	25.92
	Plaque d'identité	51.70	**Fournitures complémentaires**	
	et/ ou **Cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur** (si l'une des conditions de l'article R. 2213-26 du CGCT est remplie)			

	PRESTATIONS OBLIGATOIRES	MONTANT TTC	PRESTATIONS NON OBLIGATOIRES	MONTANT TTC
4- Mise en bière et fermeture du cercueil			**Frais de mise à disposition du personnel funéraire (tva 20 %)**	**152.96**
			Mise en bière par pf closse	
			Autre :	

5-Transport du défunt après mise en bière			**Véhicule funéraire** (tva 10 %) **fourni par pf closse**	280.00
			Forfait transport lieu situé de 0 à 15 km allé maximum de tourville	45.00
			Ou transport pour un	
			Frais de mise à disposition de personnel tva 20 %) chauffeur	55.00
			Autre (ex : péage)	
6- cérémonie funéraire **Religieuse Civile ou au Cimetière**	**Pour info : Crémation avec cérémonie sur un lieu de culte ou autre puis inhumation de l'urne au cimetière, le personnel étant le même : pas de supplément de prix pour le cimetière**		**Personnel – porteur** (nombre) 4 **Fourni par pf closse** Complément pour la cérémonie sur lieu de culte ou autre	152.77
			Mise à disposition d'un maître de cérémonie	80.00
			Matériel de cérémonie	78.79
			Registres à signatures simple bleu par pf closse	17.00
			Véhicule funéraire	
			Autre	
7 A– Inhumation	**(*) Ouverture/fermeture de caveau**		**Fourniture d'un caveau de places (*)**	
	(*) Creusement et comblement de fosse de .Places		**Autres travaux de marbrerie (*) (provision)** **Démontage et remontage du monument sur sépulture (*)**	
			Gravures (*) (nombre) **Lettres X Euros**	
			Personnel (portage du cercueil) nombre : ..... Fourni par	
			Matériel de cérémonie	
			Exhumation et réduction de corps (en fonction des places disponibles dans La concession, le caveau ou autre)	
			Croix ou panneau de remarque avec identité	
			Autre	
7 B– Crémation	**Personnel pour crémation**		**Personnel (portage du cercueil en crémation)**	250.00
	Fourniture d'une urne avec sa plaque		**Personnalisation de l'urne cinéraire**	
	Modèle choisi lors de l'établissement du devis		**Emblème civil ou religieux sur l'urne – photo**	
	Modèle/genre primo metal bleu	**68.00**	**Gravures (*) sur urne Lettres X Euros**	
	Dispersion des cendres au jardin du souvenir		**Gravures (*) mur du souvenir ou sur dalle de case de columbarium / la lettre ou le chiffre 16 E ttc en feuille d'or Et / Ou plaque d'identité (la gravure sera faite sur une plaquette en granit son prix de 150 euros pose incluse viendra s'ajouter au montant de la gravure).**	
	Dépôt de l'urne dans un columbarium ouverture et fermeture de case	**180.00**	**Véhicule pour retour de l'urne du défunt au cimetière (si la famille ne souhaite pas effectuer elle-même le trajet) par pf closse – complément (tva 10 %)**	160.00
	Scellement sur un monument funéraire		**Croix ou panneau de remarque** (provisoire) garantie 1 an ou plaque identité collée sur la case de columbarium	
	Inhumation de l'urne		**Cérémonie d'adieu complémentaire**	
8-Frais avancés pour le compte de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles	**Vacation de police (article R.2213 – 48 du cgct) (3) non soumis à tva**	**20.00**	**Publication d'un avis dans la presse/ provision** Journal	non
			Frais de culte	
			Séjour funérarium provision	
	Redevance de crémation (si prévue par le gestionnaire du crématorium) (3) non soumis à tva	**707.23**	**Redevance si prévue par la mairie** notamment redevance de superposition de corps et/ ou de réunion de corps (si prévue par la commune) (3)	
			Marbrerie funéraire / Travaux de cimetière (nom)	
			Service funéraire /pompes funèbres	
			Autre	
			8 - Sous total des frais avancés pour le compte de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles	727.23

Total toutes taxes comprises de l'ensemble des prestations obligatoires	**892.50**	**Total toutes taxes comprises de l'ensemble des prestations non obligatoires**	**2015.28**
Dont tva à 20 % : 403.79		**Dont tva à 10 % :44.09**	

Soit un Total du devis TTC de : 3555.01 euros toutes taxes comprises

DEVIS signé par **Pourvoyant aux obsèques en qualité de**

Adresse

Adresse mail : téléphone

Devis gratuit sans engagement : Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 11 janvier 1999, lorsque le devis est accepté, **le client qui pourvoit aux obsèques apposera la mention « lu et approuvé, bon pour acceptation du présent devis »** Un Bon de commande sera alors établi, signé par la personne qui pourvoit aux obsèques.**Seule la signature du bon de commande engage le client et sa responsabilité.**

Mention client pourvoyant aux obsèques /date/signature
Devis gratuit remis le

POMPES FUNÈBRES CLOSSE
76410 TOURVILLE LA RIVIÈRE
Tél. 02 35 77 58 74
Tampon pf + signature

Les prestations identifiées par le repère (*) sont sous-traitées, conformément aux informations portées dans l'habilitation n° 22 76 0181.

TVA : (1) Les opérations réalisées sont soumises au taux normal de TVA de 20 %, sauf les opérations de transport de corps, avant et après mise en bière, et la fourniture de plants horticoles d'ornement, de plantes vivantes, de fleurs fraîches et de fleurs séchées, non transformés, auxquelles s'applique le taux intermédiaire de 10 %.

(2) la dispersion des cendres peut avoir lieu en pleine nature et peut être effectuée soit à titre gratuit par la famille elle-même soit par un opérateur funéraires mandaté et rémunéré à cet effet. (sous réserve des autorisations administratives).

(3) frais non soumis à TVA

Document fourni en annexe du présent devis

Commentaires :

En application de l'article R. 2213-25 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil muni d'une cuvette d'étanchéité respectant des caractéristiques de résistance, d'étanchéité et de biodégradabilité, lorsqu'il est destiné à l'inhumation, ou de combustibilité, lorsqu'il est destiné à la crémation, afin de protéger l'environnement et la santé. Par ailleurs, l'habillement du défunt, les garnitures et les accessoires posés à l'intérieur ou à l'extérieur des cercueils destinés à la crémation sont composés de matériaux combustibles et non susceptibles de provoquer une explosion.
En application de l'article R. 2213-26 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil hermétique si la personne était atteinte au moment du décès de l'une des infections transmissibles mentionnées à l'article R. 2213-2-1 du même code, si le corps est déposé soit à résidence, soit dans un édifice culturel soit dans un caveau provisoire pour une durée excédant six jours, ou si le préfet l'a prescrit.
Le site service-public.fr comporte de nombreuses informations sur les démarches à accomplir après le décès d'un proche. Un guide pratique intitulé « Je perds un proche » est également à la disposition des familles sur le site https://www.modernisation.gouv.fr

- Conformément aux dispositions du CGCT :

« I. - Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.
« II. - Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis. Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :
« 1° Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27 ;
« 2° Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique » (article L. 2223-18-1-1)
« Aucune majoration ne peut être perçue à aucun titre et par aucun intermédiaire sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droits de toute nature » (article L. 2223-34) ;
- Les prestations proposées doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires (mise à disposition permanente d'une documentation générale ; modalités d'étiquetage des cercueils proposées à la vente ; obligation d'établissement d'un devis gratuit et, en cas d'acceptation de celui-ci, d'un bon de commande) ;
- En cas de dépassement des frais pour des prestations ou des produits rendus obligatoires et non prévus à la date de signature du bon de commande résultant de l'acceptation du présent devis, ou en cas de prestations ou produits demandés en complément de ceux figurant dans le présent devis à cette même date, un avenant à ce dernier doit être rédigé et paraphé, ou un nouveau devis doit être rédigé et soumis à l'acceptation de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, auquel cas un nouveau bon de commande devra être établi puis signé par cette dernière.

Toutes les informations et les rappels de vos droits librement disponible en agence et sur le site internet.

À compter du 1er octobre 2026, les opérateurs funéraires devront remettre aux familles une notice d'information lors de l'organisation d'obsèques. Prévue par un décret et un arrêté publiés au Journal officiel du 14 août 2026, cette notice présentera les principales informations sur les droits des familles, ainsi que les différentes prestations funéraires. Certaines étant obligatoires pour l'organisation des obsèques, d'autres exigées selon certaines situations et les circonstances ou optionnelles selon vos choix personnels. Cette notice sera identique pour l'ensemble des professionnels du funéraire. Elle est complémentaire de la documentation générale qui sera également mise à la disposition des familles .

Informations complémentaires fournies en annexe

En application de la réglementation funéraire, **seules les prestations suivantes sont obligatoires** : Fourniture d'un véhicule agréé pour le transport du corps (avant ou après la mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur (ou 18 mm en cas de crémation) avec une garniture étanche et 4 poignées, et une plaque d'identité et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou à la crémation avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation munie d'une étiquette avec l'identité du défunt et le nom du crématorium).
En application de l'article R. 2223-29 du CGCT, en fonction des circonstances, des modalités de transport et des causes de décès, les soins de conservation, la housse mortuaire et le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur peuvent devenir obligatoires. **D'autres prestations, bien que non obligatoires, peuvent être rendues nécessaires selon les circonstances du décès et les choix opérés par les familles.**

Nos cercueils, leur accessoires, nos urnes, sont des modèles homologués en crémation ou inhumation et bénéficie de la garantie légale de 02 ans (voir les cgv pour de plus amples informations sur les clauses d'utilisation et de résistance des articles) . La fourniture d'un caveau ou d'un monument, d'une construction au sol, bénéficie obligatoirement d'une garantie décennale.

Les prestataires funéraires, sous-traitants, les tierces, (exemple : thanatopracteur, marbrier, pompes funèbres, cabinet d'assurances), intervenant lors d'obsèques, ou de souscription d'un contrat obsèques sont des professionnels ou des tierces ayant attestés de leur capacité à exercer et /ou sont en possession d'habilitations administratives ou préfectorales. Ils ont obligation de respecter toute réglementation inhérente à leur activité, notamment la réglementation funéraire. Ils attestent avoir souscrit à des assurances professionnelles au titre de leur profession et activités professionnelles.

Travaux de cimetière : Ce devis est établi sur la base d'une ouverture de sépulture classique hors des problématiques d'inhumation parfois non connues lors de l'établissement du devis, notamment liés à une construction existante devant subir des modifications, et/ou l'accessibilité de l'emplacement. Ces critères pouvant faire l'objet d'un avenant.

Garantie décennale : pour toute construction au sol, tel que caveau ou fourniture de monument. L'attestation d'assurance PRO BTP est consultable dans la documentation générale et sera fournie sur simple demande.

Crémation : Les informations concernant le statut des cendres cinéraires du/de la défunt(e) incinéré(e) , leurs destinations légales, le traitement des résidus métalliques recueillis après crémation. (Article R2223-32-1 du cgct Art L2223-18-1 du cgct Art. L.2223-18-1-1 Art. L.2223-18-2) seront communiquées à la personne se pourvoyant des obsèques, soit au titre des CGV, avec le devis ou/et le bon de commande ou sous forme de document annexe. Le client contresignera un document attestant qu'il en aura pris connaissance.

les prix des prestations et fournitures sont présents dans la documentation générale et librement consultable par le client dans les locaux de l'entreprise ou notre site internet.

Nos conditions générales de vente (CGV)) figurent au dos du devis, du bon de commande, et/ou sont remises en document annexe à tout client ou signataire afin qu'il puisse en prendre connaissance.

Remis le _____

A (identité du demandeur du devis) _____ signature : _____

NOTICE D'INFORMATION EN APPLICATION DE L'ARRÊTÉ DU 11 JANVIER 1999 MODIFIÉ RELATIF À L'INFORMATION SUR LES PRIX DES PRESTATIONS FUNÉRAIRES

La présente notice synthétise les informations essentielles à connaître avant la souscription d'un engagement auprès d'un opérateur funéraire. Les informations complètes sur les services proposés figurent dans la documentation générale mise en libre consultation par l'opérateur funéraire dans son établissement et, le cas échéant, sur son site internet. Des informations pratiques sont également disponibles sur les sites https://www.service-public.gouv.fr/ (rubrique « Un proche est décédé »), www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr (rubrique « Après le décès en EHPAD ») et www.economie.gouv.fr/dgccrf

Préalablement à toute démarche auprès d'un opérateur funéraire :

- les funérailles engendrent généralement des frais. Par anticipation d'un décès et, en tout état de cause, avant de vous engager avec un opérateur funéraire, pensez à vérifier si le défunt a souscrit un contrat obsèques. Pour ce faire, vous pouvez notamment interroger l'AGIRA via son formulaire en ligne (www.agira-vie.fr/obseques). A défaut, les funérailles seront à régler par les héritiers, qui peuvent recourir aux avoirs bancaires du défunt ;
- l'inhumation ou la crémation du défunt doit s'organiser dans un délai de 14 jours calendaires (*). Ce délai doit vous permettre d'obtenir des devis établis par différentes entreprises de pompes funèbres pour les comparer ;
- la liste des opérateurs funéraires habilités est affichée dans les locaux d'accueil des chambres mortuaires, funéraires et des crématoriums et est disponible en préfecture, en mairie et dans les établissements de santé. La liste des chambres funéraires habilitées est disponible dans ces mêmes établissements et affichée dans les locaux des chambres mortuaires des établissements de santé.

Lorsque vous vous rendez chez un opérateur funéraire :

- la remise du devis funéraire est gratuite et sans engagement. Si vous acceptez le devis, un bon de commande sera établi pour concrétiser l'accord ;
- la notice d'information sur les soins de conservation doit vous être remise par l'opérateur funéraire ;
- en cas de litige avec l'opérateur funéraire, vous pouvez saisir le médiateur de la consommation auquel il a adhéré.

Certaines prestations sont réglementairement obligatoires :

- la fourniture du cercueil avec une plaque d'identité, une cuvette étanche et quatre poignées ;
- la housse mortuaire en cas de transport avant mise en bière ;
- si le défunt en est porteur, le retrait d'une prothèse (stimulateur cardiaque) fonctionnant au moyen d'une pile incompatible avec l'inhumation ou la crémation ;
- si vous optez pour une inhumation : le personnel pour l'inhumation, le creusement et le comblement de la fosse, l'ouverture et la fermeture du caveau ;
- si vous optez pour une crémation : le personnel pour la crémation, la fourniture de l'urne avec la plaque et les prestations associées (scellement, dépôt en columbarium, inhumation sinon dispersion).

Certaines prestations ne sont réglementairement obligatoires qu'en fonction des circonstances :

- les soins de conservation (actes de thanatopraxie) en cas de transport international du corps, selon la législation du pays d'accueil ou les règles fixées par la compagnie aérienne ;

- le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur en cas de cercueil fermé soit à résidence, soit dans un édifice cultuel ou dans un caveau provisoire, pour une durée excédant six jours, en cas de transport international du corps, selon la législation du pays d'accueil ou les règles fixées par la compagnie aérienne, et en cas d'infection transmissible ou décision du préfet.

Vous pouvez librement accepter ou refuser les autres prestations qui vous sont proposées, dans la mesure où elles sont optionnelles.

Le transport du corps avant et après mise en bière est réalisé en fonction des circonstances et de vos choix. Dans tous les cas, il doit être opéré par un véhicule funéraire conforme aux prescriptions techniques prévues par la réglementation.

Avant mise en bière, le transport du corps du défunt vers le lieu de mise en bière, où il va être conservé à cet effet, doit intervenir dans les 48 heures suivant le décès.

Ce lieu peut être, au choix de sa famille :

- son domicile (y compris un EHPAD) ou la résidence d'un membre de sa famille. La conservation du corps peut notamment être réalisée par la location d'un matériel de réfrigération ou la pose de carboglace, à la charge des familles. Les frais liés à la présence du défunt en EHPAD jusqu'à l'inhumation ou la crémation, qui a lieu au plus tard 14 jours calendaires suivant le décès, sont ceux relevant du contrat d'hébergement, sans frais spécifiques supplémentaires ;

- une chambre mortuaire, lorsque l'EHPAD ou l'établissement de soins en dispose. Dans ce cas, la mise à disposition de la chambre mortuaire est gratuite pendant 3 jours ;
- une chambre funéraire gérée par une commune, un opérateur funéraire ou une association. Le séjour du corps en chambre funéraire est payant. Toutefois, lorsque le transfert du défunt a été demandé par le directeur d'un établissement de santé ne devant pas disposer d'une chambre mortuaire, et sur attestation écrite qu'il n'a pas réussi à joindre la famille dans un délai de dix heures à compter du décès, les frais de transport du corps vers la chambre funéraire et les trois premiers jours suivant l'admission sont payés par l'établissement. Ces frais ne peuvent donc être facturés aux familles.

La dispersion des cendres en pleine nature par la famille est libre et gratuite mais elle doit être déclarée auprès de la mairie de la commune du lieu de naissance du défunt. Seule la dispersion des cendres réalisée par un opérateur funéraire habilité peut donner lieu à une facturation.

(*) Ce délai peut varier en raison du lieu (outre-mer, pays étranger ou sur la voie publique) ou des causes (maladie, obstacle médical-légal, recherche en vue d'analyses) du décès. Veuillez-vous informer auprès de votre opérateur funéraire.